

Jeudi 28 mars 2019

Communiqué de presse

Temps de travail des CPE : stop aux fake news, stop au mépris !

Le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), opportunément remis au ministre Darmanin la veille de sa présentation du projet de loi de *transformation de la fonction publique*, tombe bien à pic pour s'attaquer aux agents et justifier les 120000 suppressions d'emplois programmés. La sagesse populaire ne dit-elle pas que « **quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage** » ?

Dans l'éducation, outre les personnels administratifs et les PSY-EN, l'IGF s'en prend expressément aux CPE et à leur temps de travail. Elle met en doute le « *contenu des tâches réalisées* » (...) durant les quatre heures dévolues à l'organisation de leurs missions. « *Il ressort que plus de 3 200 000 heures sont dues à l'administration chaque année* »... évidemment aussitôt corrélés à un effectif de 2000 agents !

Cette présentation est à la fois parfaitement scandaleuse et absolument fausse. En effet la déclinaison des 1607 heures annuelles (arrêté du 4 septembre 2002) stipule que pour les CPE, « la durée hebdomadaire de travail est de 40h40 dont **35H inscrites dans leur emploi du temps**, 4H laissées sous leur responsabilité pour l'organisation de leurs missions et un temps de pause quotidien de 20mn, non fractionnable pour 6H travaillées» (circulaire du 10/08/2015).

De fait ces heures sont bien loin de couvrir la totalité des missions éducatives effectuées par les CPE en lien avec les équipes pédagogiques, les familles et les élèves

Leur temps de travail réel explose, bien au-delà des 35h hebdomadaires et devient source d'une souffrance au travail déjà perçue en 2012 dans un rapport de la MGEN, qui signalait **les CPE parmi les personnels les plus exposés aux risques psycho-sociaux**. La dernière enquête sur le métier menée par le SNES-FSU au printemps 2018 montre que 70,34 % des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail, prioritairement en raison des dépassements horaires (64,1%) et du manque de personnels (54,44%). Avec la mise en œuvre des dernières réformes et l'augmentation du nombre d'élèves à suivre, **le périmètre de la vie scolaire n'a cessé de croître et les sollicitations se sont multipliées pour les CPE**. Leurs dépassements horaires, évidemment non rémunérés, sont fréquents, très rarement reconnus et encore plus rarement compensés...

Ce rapport est donc aussi mensonger qu'insultant pour les CPE : c'en est trop de ce climat délétère et du mépris pour les personnels. **Le SNES-FSU attend du ministre de l'Éducation nationale qu'il apporte clarification et à tout le moins démenti** à un rapport qui soulève indignation et colère parmi les CPE. Il appelle à cette occasion les personnels d'éducation à se faire entendre et à prendre toute leur place dans l'action de ce samedi 30 mars.